



République Française
Liberté, Egalité, Fraternité

Département du Cantal
Arrondissement d'Aurillac
Canton de SAINT PAUL DES LANDES

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 26 septembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 17 Présents : 11 Représentés : 3 Votants : 14

Sont présents : BENITO Patricia, DONEYS Jean-Luc, CHEVALIER Cécile, POUGET Alain, GALÉRY Jacques, BADUEL Patrick, BARDY Daniel, DELOM Florence, MURAT Frédéric, RAYNAL Géraud, LEGOUT Cécile.

Sont absents : TEISSEDRE Janine représentée par Alain POUGET, MARCENAC Cécile représentée par Cécile CHEVALIER, PORTERO Séverine, PENA-AUBERT Christelle, VABRE Fabien représenté par Patricia BENITO, BOUTONNET Sabine.

L'an deux-mille vingt-quatre, le 26 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : Cécile CHEVALIER

Date convocation et affichage : 20 septembre 2024

Délibération n° 2024-058 – Convention d'assistance à maîtrise d'œuvre – Aménagement sécurisation route de l'Hôpital

Afin de mener à bien un projet de sécurisation au niveau de la RD 353 et du carrefour avec la RD 120 par l'aménagement d'un chemin piétons, il est envisagé de faire appel à une assistance à maîtrise d'œuvre pour assister la collectivité dans son projet:

La mission de la maîtrise d'œuvre comprendra :

- L'étude préliminaire, avant-projet,
- Etude de projet,
- Assistance pour la passation du contrat de travaux,
- Examen de la conformité du projet et visa des études faites par l'entrepreneur,
- Direction de l'exécution des travaux,
- Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement,
- Ordonnancement, pilotage et coordination.

Le coût de la prestation s'élève à 2 916,69 € H.T soit 3 500,03 € T.T.C.

Il est proposé au Conseil Municipal :

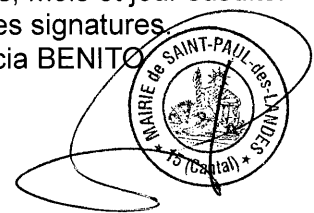
- d'autoriser Madame le Maire à signer une convention avec l'assistant à maîtrise d'œuvre désigné à savoir Cantal Ingénierie et Territoires,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget principal.

Après délibération, la proposition est approuvée par 14 voix pour.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.

Au registre sont les signatures

Le Maire, Patricia BENITO



La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER